

Foire aux questions :

1 : Pourquoi le module 1 du Badge de bois 1 change-t-il?

2 : Qu'est-ce qui est nouveau dans le module 1 du Badge de bois 1?

3 : Le nouveau module 1 est-il plus long que les anciens module 1, formation sur la sécurité des enfants et des jeunes et formation sur l'accessibilité combinés?

4 : Les membres adultes qui reviennent cette année doivent-ils refaire le module 1?

5 : Les membres adultes qui reviennent cette année resteront-ils actifs dans myscouts.ca?

6 : Si je n'ai pas encore terminé la formation Badge de bois 1 spécifique à mon rôle (modules 2 à 5), l'ancien module 1 comptera-t-il dans mon cheminement de formation?

7 : Les modules 2 à 5 du Badge de bois changent-ils?

8 : Comment les parents et autres adultes qui participent à une activité de plus d'un jour pourront-ils faire la formation sur la sécurité des enfants et des jeunes désormais?

9 : Le nouveau module 1 peut-il être effectué sur la vieille plate-forme d'apprentissage en ligne et sur le nouveau centre d'apprentissage David Huestis?

Q1 : **Pourquoi le module 1 du Badge de bois 1 change-t-il?**

Nous allons modifier le module 1 du Badge de bois 1 pour deux raisons :

1. Nous souhaitons mettre à jour la formation et offrir les renseignements les plus actuels possible sur la sécurité, le scoutisme et la qualité du programme.
2. Nous simplifions le processus de préparation des nouveaux bénévoles en combinant les trois formations à suivre en une seule.

[Haut de la page](#)

Q2 : **Qu'est-ce qui est nouveau dans le module 1 du Badge de bois 1?**

A: Presque tout. Certaines parties du contenu (surtout en ce qui concerne l'accessibilité et la sécurité des enfants et des jeunes) sont restées les mêmes, mais l'ensemble de la formation a été restructuré afin de la rendre plus facile à utiliser et plus conviviale.

[Haut de la page](#)

Q3 : **Le nouveau module 1 est-il plus long que les anciens module 1, formation sur la sécurité des enfants et des jeunes et formation sur l'accessibilité combinés?**

Non, il faudra environ le même temps pour faire le nouveau module 1 qu'il en prenait pour terminer les anciens module 1, formation sur la sécurité des enfants et des jeunes et formation sur l'accessibilité combinés.

[Haut de la page](#)

Q4 : **Les membres adultes qui reviennent cette année doivent-ils refaire le module 1?**

Non, les membres adultes qui reviennent et qui ont déjà fait le module 1 ainsi que les formations sur la sécurité des enfants et des jeunes et sur l'accessibilité n'ont pas besoin de refaire le module 1. Cependant, s'ils souhaitent mettre à jour leurs connaissances ou jeter un coup d'œil au nouveau format, ils peuvent suivre la formation à nouveau.

[Haut de la page](#)

Q5 : **Les membres adultes qui reviennent cette année resteront-ils actifs dans myscouts.ca?**

Si les membres adultes qui reviennent ont déjà suivi leurs formations obligatoires (module 1, sécurité des enfants et des jeunes et accessibilité), ils resteront actifs.

[Haut de la page](#)



Q6 : Si je n'ai pas encore terminé la formation Badge de bois 1 spécifique à mon rôle (modules 2 à 5), l'ancien module 1 comptera-t-il dans mon cheminement de formation?

Oui, le code de cours du module 1 reste le même. Les deux versions du module 1 comptent dans votre cheminement de formation.

[Haut de la page](#)

Q7 : Les modules 2 à 5 du Badge de bois changent-ils?

Pour l'instant, les modules 2 à 5 ne changeront pas. Toutefois, ils seront révisés dans le cadre de notre transition vers le sentier canadien.

[Haut de la page](#)

Q8 : Comment les parents et autres adultes qui participent à une activité de plus d'un jour pourront-ils faire la formation sur la sécurité des enfants et des jeunes désormais?

Les adultes qui participent à une activité de plus d'un jour doivent suivre la formation « Scoutisme sécuritaire pour les parents ». Sur leur profil myscouts.ca, la formation sur la sécurité des enfants et des jeunes sera indiquée « réussie », comme dans le passé.

Q9 : Le nouveau module 1 peut-il être effectué sur la vieille plate-forme d'apprentissage en ligne et sur le nouveau centre d'apprentissage David Huestis?

Non, le nouveau module 1 peut seulement être effectué sur le centre d'apprentissage David Huestis. Veuillez noter que si vous utilisez la vieille plate-forme d'apprentissage en ligne, vous devez compléter le module 1 en entier d'ici le 30 septembre 2014. Si vous ne terminez pas le module 1 en entier sur la vieille plate-forme d'apprentissage en ligne d'ici le 30 septembre 2014, vous devrez refaire la nouvelle version du module 1 sur la nouvelle plate-forme du centre d'apprentissage David Huestis.

[Haut de la page](#)

